

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Chagnon

<https://www.cadre21.org/membres/aeb143a364fcdb87d6a45c70>

Date d'obtention : 2022-09-02 14:07:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une intervention rapide permet de minimiser les impacts auprès des victimes et leurs proches. Nous ne devons pas regarder les images. Nous devons confisquer le téléphone et compléter la trousse SEXTO

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation me permettra de mettre un cadre à mes interventions afin de bien intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention de les accompagner, de bien recueillir l'information et de contacter les services de police si j'ai un doute qu'il y a des faits malveillants.